

# **SABLÉ - SUR - SARTHE**

**BUDGET 2022**

**Rapport de  
présentation**

## **BUDGET PRIMITIF 2022**

Équilibre financier du budget page 3

Note de présentation

Section d'investissement page 5

Section de fonctionnement page 12

### **Note liminaire**

Le budget de l'an passé avait été construit avec des crédits normaux pour rendre le service public, dans un contexte inconnu sur le devenir de la crise sanitaire mondiale.

Le présent budget tient compte des impacts de cette crise permanente, principalement sur les fluides, les tensions internationales sur les matières premières et un rebond très fort des économies mondiales ayant entraîné un déséquilibre mondial sur l'offre et la demande. La baisse espérée du coût de ces fluides s'éloigne avec les conséquences de la guerre en Ukraine. Le surcoût de l'électricité et du gaz est chiffré à 470 000 €, le coût des carburants est aussi fortement impacté depuis quelques semaines.

♦ **L'équilibre général du Budget se présente comme suit :**

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses réelles	14 401 000,00 €	Dépenses réelles	6 761 600,57 €
		Restes à réaliser Dépenses 2021 ①	3 133 097,09 €
Ecritures d'ordre ③ (avant virement de section à section)	1 015 000,00 €	Refinancement de dette ②	472 000,00 €
		Ecritures d'ordre ③	65 000,00 €
		Excédent d'investissement ①	208 302,34 €
<b>Autofinancement apparent ④</b> (Virement à la section d'investissement)	<b>1 899 000,00 €</b>		-----
	-----		-----
<b>Total des Dépenses</b>	<b><u>17 315 000,00 €</u></b>	<b>Total des Dépenses</b>	<b><u>10 640 000,00 €</u></b>
Recettes réelles de l'exercice	16 314 353,69 €	Recettes réelles	3 534 600,57 €
Reprise anticipée des résultats	935 646,31 €	Produit de cession	378 000,00 €
		Restes à réaliser Recettes 2021 ①	1 277 706,79 €
		Affectation du résultat (1068) ①	2 063 692,64 €
		Refinancement de dette ②	472 000,00 €
Ecritures d'ordre ③	65 000,00 €	Ecritures d'ordre ③	1 015 000,00 €
	-----	<b>Autofinancement apparent ④</b> (Virement de la section de fonctionnement)	<b>1 899 000,00 €</b>
	-----		-----
<b>Total des Recettes</b>	<b><u>17 315 000,00 €</u></b>	<b>Total des Recettes</b>	<b><u>10 640 000,00 €</u></b>

**Ce Budget peut être résumé en version simplifiée comme suit pour les crédits nouveaux de 2022 :**

<u>Section de Fonctionnement</u>		<u>Section d'Investissement</u>	
Dépenses réelles	14 401 000,00 €	Dépenses réelles (dont dépenses reprises de 2021)	10 575 000,00 €
<b>Total des Dépenses</b>	<b><u>14 401 000,00 €</u></b>	<b>Total des Dépenses</b>	<b><u>10 575 000,00 €</u></b>
Recettes réelles de l'exercice	16 314 353,69 €	Recettes réelles	7 348 000,00 €
Reprise des résultats antérieurs (pour les dépenses reprises de 2021)	935 646,31 €	Produit de cession	378 000,00 €
<b>Total des Recettes</b>	<b><u>17 250 000,00 €</u></b>	<b>Total des Recettes</b>	<b><u>7 726 000,00 €</u></b>
<b>Net global de la section</b>	<b><u>2 849 000,00 €</u></b>	<b>Net global de la section</b>	<b><u>- 2 849 000,00 €</u></b>

## **BUDGET PRIMITIF 2022**

Le Budget Primitif 2022 qui vous est présenté se situe dans la continuité du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le 14 mars 2022.

Les masses budgétaires sont les suivantes :

### ❶ La section d'investissement :

#### A - Les dépenses d'investissement

Elles s'élèvent à 10 640 000,00 € (*12 854 000,00 € en 2021*) et sont constituées par :

a) Les dépenses d'équipement : 7 552 011,72 € (*8 680 156,76 € au BP 2021*).  
(*Chapitres 20+204+21+23*)

Il s'agit des travaux et acquisitions pour 4 939 000 €.

Les restes à réaliser au 31 décembre 2021 s'élèvent à 2 613 011,72 € (auxquels on ajoute le capital du PPP restant à rembourser pour 20 085,37 € et l'avance remboursable au CCAS de 500 000 €, pour trouver le montant final de restes à réaliser de 3 133 097,09 €). Le détail des restes à réaliser figure dans l'édition M14.

Les tableaux suivants donnent le détail des dépenses d'équipement avec le financement correspondant.



DÉSIGNATION DES OPÉRATIONS	RàR 2021	2022	FINANCEMENT			
	DÉPENSES TTC	DÉPENSES TTC	FCTVA et Prêt relais	Subventions	Emprunt	Total
	Restes à Payer	Nouvelles et Reprises		et Participations		Autofinan- -cement
<b>AP/CP créés en 2022</b>						
<b>I - AMÉNAGEMENTS URBAINS</b>	<b>1 869 069</b>	<b>1 481 000</b>	<b>74 000</b>	<b>230 000</b>	<b>501 000</b>	<b>676 000</b>
Faubourg Saint Nicolas (suite du programme)	42 600	275 000	45 000	200 000	30 000	0
Place Raphaël Élizé	18 716	0	0	0	0	0
Accompagnement extérieurs Cinéma et Pôle Culturel	961 000	0		0	0	0
Pôle Culturel (Fonds de concours Espaces communs)	193 000	0		0	0	0
Centre Culturel (Délégation de Maîtrise d'ouvrage)	407 310	0	0	0	0	0
Smart City "Ville connectée"	96 984	0		0	0	0
Quartiers & Embellissement Espaces Publics	7 323	0	0	0	0	0
Site de la Tussonnière (Succession Arsène LEBRUN)		555 000		0	0	555 000
Cimetière de Sablé		70 000		0	70 000	0
Cimetière de Gastines (1ère tranche)		150 000		0	150 000	0
City Stade à Gastines	67 711	2 000		0	2 000	0
Plateforme Fitness - Parc du Château		70 000		25 000	45 000	0
Jardin Public	7 392	4 000		0	4 000	0
Jardin Public (Sécurisation du Parc)		180 000		0	180 000	0
Contrat de Partenariat Eclairage Public (PPP)	11 948	145 000	24 000	0	0	121 000
Vidéo protection et autres moyens de protection (Vigipirate)	55 086	30 000	5 000	5 000	20 000	0
<b>II - DÉVELOPPEMENT LOCAL (gestion en HT)</b>	<b>0</b>	<b>21 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>15 000</b>	<b>6 000</b>
Amélioration du commerce		6 000		0	0	6 000
Étude sur une liaison Place Dom Guéranger / Site Dumont		15 000		0	15 000	0
<b>III - ENVIRONNEMENT / DEVELOPPEMENT DURABLE</b>	<b>193 382</b>	<b>255 000</b>	<b>24 000</b>	<b>15 000</b>	<b>216 000</b>	<b>0</b>
Programme de lutte contre les inondations (Écourues)		40 000		0	40 000	0
Développement Durable (Actions diverses)	41 022	100 000	16 000	0	84 000	0
<b>Mobilité douce (plan vélo)</b>		50 000		15 000	35 000	0
<b>Passerelle - Études de faisabilité, géotechnique</b>	39 446	50 000	8 000	0	42 000	0
Auto Partage	112 914	15 000		0	15 000	0

<b>IV - BATIMENTS</b>	<b>121 367</b>	<b>1 732 000</b>	<b>247 000</b>	<b>424 000</b>	<b>1 005 000</b>	<b>56 000</b>
<b>Hôtel de Ville (Façade en 2022)</b>		50 000	8 000	0	42 000	0
Aménagement de locaux (GU, CCAS, ...)	26 736	50 000	8 000	0	42 000	0
Immeuble rue Pasteur : Locaux pour professionnels de santé		75 000		37 000	38 000	0
Mise aux normes des Bâtiments - PMR	168	496 000	81 000	0	415 000	0
Réhabilitation du 54/56 Grande Rue	10 800	145 000		100 000	45 000	0
Stade Rémy Lambert ( Terrain synthétique / Éclairage LED)	421	0	0	0	0	0
Boulodrome couvert		200 000	33 000	60 000	107 000	0
Tennis Club	19 557	250 000	41 000	155 000	54 000	0
<b>Base Canoë Kayak</b>		50 000	8 000	0	42 000	0
Écoles : Travaux Neufs et Grande maintenance (Selfs)	19 601	39 000	6 000	0	33 000	0
<b>École Saint Exupéry (Rénovation énergétique)</b>		50 000	8 000	0	42 000	0
Bâtiments publics : Grande maintenance	44 084	150 000	25 000	0	125 000	0
Micro Folie		110 000	18 000	72 000	20 000	0
Église Notre Dame		42 000	7 000	0	0	35 000
Vitraux de l'Église		25 000	4 000	0	0	21 000
<b>V - RESERVES FONCIERES</b>	<b>4</b>	<b>60 000</b>		<b>0</b>	<b>60 000</b>	<b>0</b>
<b>VI - MAINTENANCE / MATERIELS</b>	<b>432 122</b>	<b>1 390 000</b>	<b>162 000</b>	<b>72 000</b>	<b>401 000</b>	<b>755 000</b>
Maintenance et Petits travaux neufs	155 035	515 000	64 000	22 000	401 000	28 000
Participations financières Urbanisme (Façades, Vitrines, ...)		50 000		0	0	50 000
Participations financières Habitat (Façades)	13 919	50 000		0	0	50 000
Participations financières Mobilité (VAE)		5 000		0	0	5 000
Investissements communs	149 273	142 000		0	0	142 000
Logiciels et autres biens incorporels	12 964	22 000	4 000	0	0	18 000
Étude sur le positionnement du Port et Camping		32 000		32 000	0	0
Matériels (dont véhicules) et participations	100 929	574 000	94 000	18 000	0	462 000
<b>TOTAL GENERAL :</b>	<b><u>2 615 944</u></b>	<b><u>4 939 000</u></b>	<b>507 000</b>	<b>741 000</b>	<b>2 198 000</b>	<b>1 493 000</b>
<b>DÉPENSES TOTALES inscrites au BP 2022</b>		<b><u>7 554 944</u></b>				



b) Les dépenses financières : 2 806 685,94 € (*contre 2 426 011,43 € au BP 2021*).  
(Chapitres 13+16+26+27)

Il s'agit :

- du remboursement du capital de la dette (*Comptes 1641+16441+1675*) ..... : 1 834 085,37 €  
(1 789 108,91 € au BP 2021 avec les restes à réaliser)

Pour mémoire, les restes à réaliser inhérents au 31 décembre 2021 s'élèvent à 20 085,37€.

- du refinancement de dette (*Compte 16449*)..... : 472 000,00 €

- du remboursement d'avances et de dépôts (*compte 274*)..... : 600,57 €

- de l'avance remboursable au CCAs (*compte 27636*)..... : 500 000,00 €

c) Les écritures d'ordre : 65 000,00 € (*50 000,00 € au BP 2021*).  
(Chapitre 040)

d) Les dépenses imprévues : 8 000,00 €  
(Chapitre 020)

e) Le résultat antérieur : 208 302,34 € (*1 697 831,81 € au BP 2021*).

## B - Les recettes d'investissement

Elles s'élèvent aussi à 10 640 000,00 € et sont constituées par :

- a) Les recettes d'équipement : 4 638 940,96 € (*contre 6 204 448,92 € au BP 2021*), se décomposant ainsi :  
 (*Chapitres 13+16+23*)
- le recours à l'emprunt (*Comptes 1641et 16441*) ..... : 2 198 000,00 €  
 (3 195 000,00 € au BP 2021)
  - le prêt relais net pour le FCTVA (*Compte 1641/relais*) ..... : 59 000,00 €  
 (Inscrit en prêt relais de trésorerie afin de financer cette somme pendant  
 18 mois environ, durée du décalage de remboursement)
  - les subventions et participations (*Chapitre 13*)..... : 719 000,00 €  
 (709 500,00 € au BP 2021)
  - les amendes de police (*Chapitre 13*) ..... : 22 000,00 €  
 (22 000,00 € au BP 2021)
  - les restes à réaliser au 31 décembre 2021 s'élèvent à ..... : 1 168 340,39 €

b) Les recettes financières :

▪ Recettes réelles :	4 060 846,61 €	(3 634 551,08 € au BP 2021)
<i>(Chapitres 10+27+024+45+nature 16449)</i>		
- le F.C.T.V.A. 2022 à recevoir <i>(Compte 10222)</i> .....	448 000,00 €	
- la taxe d'aménagement <i>(Compte 10226)</i> .....	88 000,00 €	<i>(42 000,00 € au BP 2021)</i>
- divers crédits <i>(Compte 274)</i> .....	600,57 €	<i>(-597,48 € au BP 2021)</i>
- le refinancement de dette <i>(Compte 16449)</i> .....	472 000,00 €	
<i>(Il s'agit de potentiels remboursements temporaires de prêts à long terme, pour économiser des charges financières)</i>		
- les produits de cessions <i>(Chapitre 024)</i> .....	378 000,00 €	<i>(33 000,00 € au BP 2021)</i>
- l'affectation des résultats de l'exercice 2021 <i>(Compte 1068)</i> .....	2 063 692,64 €	
- les restes à réaliser au 31 décembre 2021 s'élèvent à .....	610 553,40 €	
▪ <u>Écritures d'ordre</u> :	3 015 000,00 €	
- les dotations aux amortissements et aux provisions .....	1 015 000,00 €	<i>(895 000,00 € au BP 2021)</i>
- l'autofinancement apparent pour la somme de .....	1 899 000,00 €	<i>(2 120 000,00 € au BP 2021)</i>

c) Le résultat antérieur :- *(Néant au BP 2021)*

C - L'autofinancement dégagé sur la section de fonctionnement :

Il s'établit à 1 123 000 € et constitue l'épargne dégagée par la section de fonctionnement qui permet l'équilibre de la section d'investissement.

L'autofinancement brut s'élève quant à lui à la somme de 2 849 000 € (2 965 000 € au BP 2021, soit :

Autofinancement dégagé .....	+ 1 899 000 €
Amortissements et reprises sur subventions (nets) .....	+ 950 000 €
	-----
<b>Autofinancement brut .....</b>	<b>+ 2 849 000 €</b>
qui est ensuite utilisé pour les remboursements d'emprunts: (net des recettes venant en atténuation)	- 1 814 000 €
auquel on ajoute les autres crédits <u>nets</u> d'investissement : ..	+ 88 000 €
	-----
<b>détermine l'Autofinancement net .....</b>	<b>+ 1 123 000 €</b>

## ② La section de fonctionnement :

### A - Les dépenses de fonctionnement :

Elles s'élèvent à 17 224 000 € (*17 224 000,00 € au BP 2021*) dont 2 120 000 € de virement.

La diminution du total s'explique principalement par la diminution du virement de section à section pour 336 000 €, due à une diminution des recettes de fonctionnement.

a) Les charges à caractère général : 4 640 000 € (*4 640 000 € au BP 2021*) soit + 1,62 %.

(Chapitre 011)

➤ Les achats pour 2 152 010 € (*2 152 010 € au BP 2021*) augmentent de 0,46 %.

(comptes 60x)

Les achats sont stables, les crédits précédents étant en général reconduits.

➤ Les services extérieurs, 1 341 240 € (*1 341 240 € au BP 2021*) diminuent de 6,49 %.

(comptes 61x)

Cette variation enregistre aussi une diminution des dépenses de fonctionnement liées au PPP éclairage public (- 5 000 €).

- Les autres services extérieurs, 939 260 € (939 260 € au BP 2021) augmentent de 14,72 %.

(comptes 62x)

La variation s'explique principalement par une augmentation des remboursements de charges générales à la Communauté de communes dans le cadre des opérations réciproques. Avec les services communs, la Communauté de communes supporte plus de charges et c'est donc elle qui les refacture à la Ville, alors que jusqu'en 2019, c'était l'inverse.

- Les impôts et taxes, 207 490 € (207 490 € au BP 2021) augmentent de 21,28 %.

(comptes 63x)

Les taxes foncières seraient en évolution de 34 000 € et prévoient l'augmentation de la taxe foncière, qui est en grande partie refacturée aux entreprises locataires.

b) Les charges de personnel : 5 460 000 € (5 460 000 € au BP 2021) soit + 0,22 %.

(Chapitre 012)

Après la diminution importante constatée en 2019, suite à l'adoption du schéma de mutualisation, qui a entraîné le transfert de 58 postes (54 agents à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2019) à la Communauté de Communes, la masse salariale est stable.

Les prévisions de charges de personnel comprennent les éléments suivants :

- Les salaires bruts des titulaires et stagiaires s'élèvent à 2 891 000 € (2 891 000 € au BP 2021).

(comptes 6411x)

➤ Les salaires bruts des non titulaires, 657 000 € (657 000 € au BP 2021) progressent au budget mais leur réalisation dépendra de l'évolution des activités, actuellement à l'arrêt à cause de la pandémie.

(comptes 6413x à 6417 : Vacataires, contractuels, apprentis, contrats d'avenir)

➤ Les autres personnels extérieurs, 211 500 € (211 500 € au BP 2021) diminuent de 23,46 % et enregistrent des changements dans les organisations et donc dans les opérations réciproques.

(comptes 6215 - 6216 et 6218)

Ces charges comprennent ce que la Ville rembourse à la Communauté de Communes pour le personnel mutualisé.

➤ Les charges de sécurité sociale et de prévoyance, 1 490 500 € (1 490 500 € au BP 2021) augmentent peu.

(comptes 645x)

➤ Les autres charges sociales, 75 000 € (75 000 € au BP 2021) progressent principalement à cause des indemnités de pertes d'emplois (+10 000 €).

(comptes 647x)

➤ Les autres charges de personnel, 20 000 € (20 000 € au BP 2021) restent stables.

(comptes 648x)

- les impôts et taxes et versements assimilés, 115 000 € (115 000 € au BP 2021) évoluent de 2,67 %

(comptes 633x)

Il s'agit essentiellement de la cotisation au Centre de Gestion et la cotisation au CNFPT.

- c) Les autres charges de gestion courante : 2 868 000 € (2 868 000 € au BP 2021) soit + 3,23 %.

(Chapitre 65)

Ce chapitre de dépenses serait en évolution de 90 000 € entre le BP 2021 et le BP 2022.

Concernant le poste Subventions aux associations et organismes, on y trouve :

- La subvention au C.C.A.S. (nature 657362) pour 450 000 €, stable par rapport à 2021.
- La subvention annuelle de fonctionnement à l'association Entracte pour 480 000 € (idem 2021).
- Les autres subventions (comptes 6558 et 657x) pour 1 204 000 € contre 1 225 800 € en 2021. Elles comprennent des fonds de solidarité de 60 000 €, principalement pour les domaines sportifs et culturels.

Les créances irrécouvrables (comptes 654x) sont provisionnées à hauteur de 11 000 € (contre 11 000 € au BP 2021).

Les autres charges de gestion courantes (comptes 652x, 658 et 653x) correspondent à des indemnités et frais divers ainsi que le déficit des budgets annexes (essentiellement le service de Transports urbains), pour une valeur de 723 000 € contre 613 000 € au BP 2021.

- d) Les atténuations de produits : 411 000 € (411 000 € au BP 2021)



(Chapitre 014)

Il est prévu 410 000 € de contribution au Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (F.P.I.C). Une attribution étant constatée budgétairement pour 70 000 € en recettes, le montant net du F.P.I.C ressort donc à - 340 000 € à la charge de la commune (comme en 2021).

e) Les charges financières : 780 000 € (780 000 € au BP 2021)

(Chapitre 66)

Les intérêts des emprunts classiques s'élèvent à 687 000 € (687 000 € au BP 2021) et sont toujours maîtrisés, le taux moyen d'intérêt sur la dette se situe à 3,75 % au 31 décembre 2022 contre 3,85 % au 31 décembre 2021.

f) Les charges exceptionnelles : 9 000 € (9 000 € au BP 2021)

(Chapitre 67)

Des charges sont prévues pour tenir compte de régularisations sur 2022 qui concernent l'exercice 2021.

g) Les amortissements et provisions : 895 000 € (895 000 € en 2021)

(Chapitre 042, comptes 68x)

Les amortissements diminuent de 13 000 € (908 000 € au BP 2021).

h) Les dépenses imprévues : 20 000 € (20 000 € en 2021)

(Chapitre 022)

i) Le virement à la section d'investissement : 2 120 000 € (2 120 000 € au BP 2021)

(Chapitre 023)

B - Les recettes de fonctionnement

Elles s'établissent à 17 224 000,00 € (17 224 000,00 € au BP 2021)

a) Les produits des services, du domaine et des ventes diverses : 1 592 000 € (1 592 000 € au BP 2021) soit – 6,41 %

(Chapitre 70)

Les prévisions de recettes tiennent compte notamment des diminutions de la refacturation de charges aux occupants de locaux municipaux.

b) Les impôts et taxes : 11 325 000 € (11 325 000 € au BP 2021) soit - 6,75 %

(Chapitre 73)

Depuis 2021, la communes ne perçoit plus le produit de la taxe d'habitation sur les résidences principales. Elle le conserve sur les résidences secondaires.

Cette perte de ressource a été compensée par le transfert à la commune de la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties. Ce transfert s'est traduit par un rebasage du taux communal de Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties (TFPB). Le taux départemental 2021 de TFPB (20,72) est venu s'additionner au taux communal 2021 (16,99), ce qui a porté le taux communal 2022 de TFPB à 37,71 %.

Parallèlement, les bases foncières des établissements industriels ont été exonérées de la moitié de leur valeur, dans le cadre du plan de relance gouvernemental de l'automne 2021. Cette exonération a aussi été compensée par une allocation compensatrice de la même valeur, sur la base du taux 2021 rebasé.

Quant à celui de la taxe Foncière sur les Propriétés non Bâties (TFNPB), il n'a pas été impacté par cette réforme.

➤ Le produit des taxes : 3 212 054 € (3 212 054 € au BP 2021) soit - 18,98 %.

(comptes 73111 et 7318)

Le produit fiscal des 3 taxes des ménages s'élèverait à la somme de 3 206 081 € (3 206 081 € en 2021).

Les recettes fiscales sont estimées à partir des bases notifiées par l'administration fiscale, avec les taux d'imposition inchangés à :

	<u>Taux 2022</u>	<u>Taux 2022</u>
- Foncier bâti :	37,71 %	<b>37,71 %</b>
- Foncier non bâti :	30,84 %	<b>30,84 %</b>

Le surplus de produit fiscal apporté par le transfert du taux départemental de taxe foncière (4 099 773 € en données brutes) est prélevé par l'État via le calcul d'un coefficient correcteur.

Celui-ci s'élève à **0,58629** pour la commune.

Au final, la commune est prélevée de la somme totale de **- 2 855 875 € (soit - 4 099 773 € + 1 026 912 € + 5 724 € + 211 262 €)**

➤ Le produit de l'attribution de compensation et du FNGIR : le total de 7 488 946 € correspond à l'attribution de compensation versée par la Communauté de Communes (7 315 126 € comme en 2021) et au FNGIR versé par l'État (173 820 €). L'attribution de compensation a été recalculée en 2022 suite au transfert de la compétence « mobilités » qui devrait être réalisée pour début juillet 2022.

➤ Le produit des autres impôts et taxes : 624 000 € (624 000 € au BP 2021) concernent principalement la taxe sur l'électricité (250 000 €) et la taxe additionnelle aux droits de mutation (215 000 €).

c) Les dotations de l'État : 921 000 € (921 000 € au BP 2021)

(comptes 741x)

Dans cette somme, la dotation globale de fonctionnement (427 000 €) diminue de 19,13 % par rapport au BP 2021. Cette diminution correspond à la mesure de l'écrêtement, qui pénalise la commune.

d) Les autres dotations, subventions et participations : 2 005 000 € (2 005 000 € au BP 2021)

(comptes 744x à 748x)

Comme indiqué page 18, les bases foncières des établissements industriels sont exonérées de la moitié de leur valeur, dans le cadre du nouveau plan de relance gouvernemental décidé à l'automne 2021. Cette exonération est compensée par une allocation compensatrice de la même valeur, sur la base du taux 2021 rebasé. Cette compensation s'élève au total à 1 469 532 €.

Parallèlement, la compensation fiscale sur la taxe d'habitation a disparu (211 262 € en 2021). Elle a été compensée par le surplus de produit fiscal apporté par le transfert du taux départemental de taxe foncière (cf page 18 également).

e) Les autres produits de gestion courante : 409 850,00 € (409 850,00 € au BP 2021)

(Chapitre 75)

f) Les atténuations de charges : 73 000,00 € (73 000,00 € au BP 2021)

(Chapitre 013)

g) Les produits financiers : 150,00 € (150,00 € au BP 2021)

(Chapitre 76)

h) Les transferts de charges et produits exceptionnels : 20 484,05 € (325 850,00 € au BP 2021)

(Chapitre 77)

i) Les résultats antérieurs de fonctionnement : 827 515,95 € (1 457 871,72 € au BP 2021).

(Compte 002)

La diminution est de 630 355,77 €. Les résultats antérieurs repris en 2021 ont financé les opérations réalisées en 2021 ou ont servi à réduire le recours à l'emprunt, sachant que deux millions d'euros (2 000 000 €) restent inscrits en restes à réaliser au 31 décembre 2021 (encaissés en février 2022).

j) Les écritures d'ordre : 50 000,00 € (70 000,00 € au BP 2021)